

CONDITIONS DE FINANCEMENT DU COMMERCE

Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des termes fréquemment utilisés dans le domaine du financement du commerce extérieur.

ACCEPTANCE

Le bénéficiaire présente ses documents accompagnés d'une lettre de change payable à une date ultérieure stipulée dans le crédit. L'institut bancaire accepte l'effet en le signant et le retourne au bénéficiaire. L'acceptation d'une traite oblige l'accepteur à la payer à l'échéance.

GARANTIE DE RESTITUTION D'ACOMPTE/CAUTIONNEMENT

Une garantie ou un cautionnement fourni par une banque à l'acheteur. La garantie/caution s'engage à restituer à l'acheteur pour le compte du fournisseur, généralement sur demande, des acomptes ou des acomptes versés ou des acomptes versés si le fournisseur ne respecte pas le contrat.

BANQUE CONSEILLÈRE

Une banque du pays du bénéficiaire - généralement un correspondant de la banque émettrice - par l'intermédiaire de laquelle la banque émettrice communique le crédit au bénéficiaire. Il peut également lui être demandé de confirmer et/ou de payer le crédit.

MODIFICATION

Modifications apportées aux conditions initiales d'un crédit. Le demandeur amorce la modification qui suit alors le même processus qu'une lettre de crédit.

APPLICANT

L'acheteur qui sollicite une lettre de crédit.

ATTRIBUTION DE LA POLITIQUE

Cession des droits et avantages d'une politique de l'exportateur à un prêteur.

DISPONIBILITÉ

Date à laquelle un ensemble de documents doit être ou sera remis à la banque conseillère prête à être escompté/négocié.

AVAL

Une garantie inconditionnelle, irrévocable, divisible et librement transférable pour payer le bénéficiaire à l'échéance.

BANQUE D'AVALISATION

Une banque dans le pays d'un importateur qui ajoute son aval aux billets ou aux factures dans le cadre d'une opération de forfait.

AVALOR

Une institution ou une personne agissant à titre de garant.

POINT DE BASE

Un centième de point de pourcentage (0,01 %). 100 points de base = 1 %.

BÉNÉFICIAIRE

La personne (par exemple, l'exportateur) en faveur de qui le crédit est accordé.

GARANTIE DE SOUMISSION

Caution fournie par une banque à l'acheteur qui promet une indemnisation, habituellement sur demande, dans le cas où un fournisseur refuse de conclure un contrat conforme à l'offre qu'il a présentée.

TRAITE DE CHANGE

Un ordre écrit inconditionnel adressé par une personne à une autre, signé par la personne qui l'a créé (pays débiteur) et exigeant du destinataire (débiteur) qu'il verse une certaine somme d'argent au tireur à une date future déterminée ou déterminable.

LETTRE DE TRANSPORT

Document délivré par une société de transport maritime à l'expéditeur à titre de récépissé des marchandises, memorandum du contrat de transport et titre de propriété.

CRÉDIT D'ACHETEUR

Un accord de financement en vertu duquel une banque prêteuse dans le pays du fournisseur prête directement à l'acheteur ou à une banque dans le pays de l'acheteur pour permettre à l'acheteur d'effectuer les paiements dus au fournisseur en vertu d'un contrat.

CAS DE NÉCESSITÉ

La personne ou l'entreprise à laquelle les banques d'encaissement se référeront si elles y sont invitées par des ordres d'encaissement en cas de difficulté. Les pouvoirs en cas de besoin peuvent être consultatifs ou complets et doivent être précisés.

BANQUE DE RÉCLAMATION

La banque a le droit de réclamer le remboursement des sommes qu'elle a versées au titre d'un paiement, d'un paiement différé, d'une acceptation ou d'une négociation qu'elle a effectué dans le cadre du crédit.

COLLECTIONS

La fourniture par une banque d'un service à un client permettant de transmettre à l'acheteur des documents prouvant l'expédition des marchandises du client par elle-même et par une autre banque. La remise de documents à l'acheteur, lui conférant ainsi la propriété des marchandises, est normalement subordonnée au paiement par lui ou à la promesse de paiement.

BANQUE DE RECOUVREMENT

La banque du pays de l'acheteur (du débiteur) vers laquelle l'ordre d'encaissement et les documents sont dirigés.

ORDRE DE RECOUVREMENT

L'ensemble des instructions données à la banque remettante par le donneur d'ordre dans une transaction. La banque expéditrice transmet l'ordre d'encaissement à la banque expéditrice.

LETTRE DE CRÉDIT COMMERCIALE

Nom parfois donné à une variante de crédit documentaire sous laquelle le crédit est négociable par n'importe quelle banque. La banque émettrice exige que tous les tirages soient indiqués sur le document de crédit.

RISQUE COMMERCIAL

La possibilité de non-paiement résultant de causes commerciales telles que la faillite, l'insolvabilité, un retard de paiement prolongé et/ou le refus d'accepter les marchandises qui ont été expédiées conformément au contrat de fourniture.

COMMISSIONS D'ENGAGEMENT

Les frais, payables habituellement sur une base semestrielle ou trimestrielle, par l'acheteur pour réserver la disponibilité d'un prêt. Les frais sont payables sur les soldes inutilisés.

CONFIRMANT

La pratique consistant à conseiller aux banques d'ajouter leurs engagements distincts à ceux des banques émettrices et d'assumer la responsabilité en vertu de lettres de crédit documentaire.

BANQUE DE CONFIRMATION

Une banque qui ajoute son propre engagement de paiement indépendant à celui de la banque émettrice. La banque de confirmation se trouve normalement dans le pays du bénéficiaire. La confirmation protège le bénéficiaire contre la défaillance de la banque émettrice et le risque politique en ce qui concerne le pays dans lequel la banque émettrice est située.

CONSIGNEE

Le débiteur (importateur) d'une collection.

CONTRE-INDEMNITÉ

Engagement irrévocable d'un exportateur de rembourser la banque en cas d'appel d'une caution ou d'une garantie.

ASSURANCE DE CRÉDIT

Assurance fournie en échange d'une prime couvrant la perte subie par un fournisseur en cas de non-paiement par le client du fournisseur, d'insolvabilité légale ou de fait du client ou de simple manquement à ses engagements (défaut), ou pour des raisons politiques ou en cas de force majeure.

GARANTIE DOUANIÈRE

Une garantie contre d'éventuels droits de douane. Il est souvent utilisé lorsque des marchandises sont importées dans le pays sur une base temporaire. Si les marchandises ne sont pas réexportées dans le délai prescrit, les autorités douanières peuvent demander au titre de la garantie le paiement des droits de douane qui deviennent exigibles ultérieurement.

LETTRES DE CRÉDIT REPORTÉES PAIEMENT DIFFÉRÉ

Le montant du crédit est payable dans un délai déterminé après présentation des documents.

SURESTARIE

Une forme de loyer perçu sur les marchandises non déclarées, par exemple par les propriétaires de navires ou les autorités portuaires. Également facturés par les propriétaires de conteneurs sur les boîtes en retard.

RABAIS DE COÛT

L'achat de lettres de change à terme acceptées à escompte pour tenir compte de la perte d'intérêt sur les fonds jusqu'à l'échéance de ces lettres de change

DISCRÉPANCITÉ

Lorsque les documents présentés ne concordent pas avec les conditions du crédit ou entre eux.

LE DÉSHONNEUR

Le refus de payer ou d'accepter une lettre de change.

CRÉDIT DOCUMENTAIRE

Lettre de crédit qui exige la présentation de documents précis, émis pour effectuer le paiement au cours d'une transaction commerciale. Il fournit habituellement aux exportateurs une promesse bancaire indépendante de paiement contre présentation des documents d'expédition.

DOCUMENTS CONTRE ACCEPTATION (D/A)

Lorsque le paiement doit être effectué sur des documents contre acceptation (N/A), la banque présentatrice remet les documents à l'importateur contre acceptation d'une lettre de change par celui-ci. Parfois, l'acheteur doit signer un billet à ordre. L'importateur prend possession des marchandises avant d'effectuer le paiement et peut les vendre immédiatement pour obtenir les fonds nécessaires au paiement de l'effet, obtenant ainsi une période de crédit. Les délais de paiement se situent généralement entre 30 et 180 jours après la date d'échéance.

DOCUMENTS CONTRE PAIEMENT (D/P)

Lorsque le paiement doit être effectué contre paiement (D/P), la banque présentatrice est autorisée à remettre les documents à l'importateur uniquement contre paiement immédiat en espèces.

DEBITEUR

La partie sur laquelle un effet est prélevé et qui doit le montant indiqué. Dans une collection, c'est l'acheteur.

TIRAGEUR

La partie qui émet ou signe une lettre de change et qui s'apprête à recevoir le paiement du tiré.

COMPTE ÉCONOMIQUE

Compte bancaire ouvert en devises fortes au nom conjoint de l'acheteur et du vendeur et dans lequel les différentes sommes impliquées dans l'accord de contrepartie (généralement un achat à terme) sont détenues en toute confidentialité.

CONTRÔLE DES CHANGES

Restrictions appliquées par l'autorité monétaire ou la banque centrale d'un pays pour limiter la convertibilité de la monnaie locale en d'autres devises étrangères spécifiques.

CRÉDIT À L'EXPORTATION

Prêt destiné à faciliter le financement de la vente de biens d'équipement et/ou de services admissibles à une période de remboursement minimale de deux ans.

ORGANISME DE CRÉDIT À L'EXPORTATION (CCE)

L'organisation qui fournit un soutien officiel pour faciliter les exportations de son pays. Sa fonction principale est de fournir une assurance contre le risque commercial et politique de non-paiement des exportations. La couverture du risque commercial inclut des éventualités telles que la liquidation de l'acheteur. La couverture du risque politique comprend l'éventualité d'une guerre ou d'un changement dans le contrôle des changes du gouvernement importateur qui pourrait empêcher l'importateur d'effectuer le paiement. Certains organismes de crédit à l'exportation n'offrent qu'une couverture d'assurance ; d'autres fournissent à la fois une assurance et un financement à moyen et long terme pour les biens d'équipement.

RISQUE D'EXPROPRIATION

Risque de perte d'un investissement en raison d'une expropriation, d'une nationalisation ou d'une confiscation par un gouvernement étranger. Ce risque est généralement couvert par une assurance risques politiques.

FABRICANT

L'achat auprès d'une société de tout ou partie de ses créances commerciales avec ou sans recours contre la société elle-même en cas de non-paiement de ces créances. Le service peut également impliquer l'administration du registre des ventes de la société.

TAUX FLOTTANT

An interest rate usually consisting of a variable market rate plus a fixed margin.

FORCE MAJEURE

Événements sur lesquels aucune des parties à une transaction n'exerce un contrôle ou une influence (cas de force majeure).

FORFAITER

L'achat (sans recours à un détenteur antérieur du titre de créance) d'instruments commerciaux négociables résultant de l'exportation de biens et de services.

ACHAT À TERME

Un accord de compensation en vertu duquel les marchandises de l'acheteur sont livrées à l'avance à l'exportateur pour lui permettre d'obtenir les devises nécessaires au paiement de sa propre vente.

FINANCEMENT INITIAL (FINANCEMENT DE LA MISE DE FONDS)

Prêt commercial aux termes duquel des facilités de crédit distinctes sont accordées pour financer la mise de fonds et/ou d'autres paiements directs non couverts par un financement de crédit acheteur ou fournisseur.

COUVERTURE

Réduire ou atténuer les risques, par exemple en se protégeant contre les fluctuations défavorables des taux de change.

CCI (Chambre de Commerce Internationale)

La voix du monde des affaires qui se fait le champion de l'économie mondiale en tant que moteur de la croissance économique, de la création d'emplois et de la prospérité.

Comme les économies nationales sont maintenant si étroitement imbriquées, les décisions gouvernementales ont des répercussions internationales beaucoup plus fortes que par le passé. Les activités de la CCI couvrent un large éventail de domaines, allant de l'arbitrage et du règlement des différends à la promotion de l'ouverture commerciale et du système d'économie de marché, de l'autorégulation des entreprises, de la lutte contre la corruption ou de la lutte contre la criminalité commerciale.

INCOTERMES

La CCI a publié un ensemble de règles qui définissent les responsabilités des acheteurs et des vendeurs en ce qui concerne qui paie quelles dépenses pour le transit des marchandises du vendeur à l'acheteur, en plus du coût initial des marchandises.

CRÉDIT IRRÉVOCABLE

La banque émettrice et toute banque confirmatrice s'engagent irrévocablement à effectuer un paiement envers le bénéficiaire. L'engagement ne peut être annulé ou modifié sans l'accord du bénéficiaire.

FINANCE ISLAMIQUE

La finance islamique est basée sur le principe que l'argent ne doit jamais générer spontanément de l'argent. Le capital doit plutôt être fécondé par le travail, l'activité matérielle ou intellectuelle, ou être investi dans une activité créatrice de richesse. Les intérêts sont remplacés par un rendement provenant d'activités génératrices de richesse. La banque islamique est régie par la charia, la loi islamique. La charia encourage le recours à la participation aux bénéfices et aux régimes de partenariat et interdit les intérêts sur l'argent. Les sources sont le Coran et la Sunna (enseignements des actes et paroles du prophète Mahomet).

BANQUE ÉMETTRICE

La banque qui émet un crédit documentaire. Elle peut également être désignée sous le nom de banque d'ouverture.

LETTRE DE CRÉDIT

Document établi par l'acheteur dans le but de financer le commerce international en substituant le crédit de la banque à celui de l'acheteur. Une lettre de crédit est généralement soumise aux Règles et usances uniformes (RUU600) de la CCI pour les crédits documentaires. Le document indique le montant et les modalités selon lesquelles la banque paiera l'exportateur lorsque les documents lui seront présentés.

LETTRES D'INDEMNITÉ

Les lettres d'indemnisation, ou garanties, sont parfois émises par les banques lorsque des connaissements ou d'autres documents de transport sont manquants sur des envois de marchandises. En règle générale, ces garanties sont émises pour un montant compris entre 100 % et 200 % de la valeur des marchandises.

LIBOR

Taux interbancaire offert à Londres (Libor) des intérêts sur les dépôts négociés entre banques. Ces taux sont généralement cotés sur une base d'un mois, de trois mois, de six mois et de douze mois.

LIGNE DE CRÉDIT

Un arrangement de crédit acheteur mis en place pour financer de multiples contrats conclus et proposés au prêteur par la suite par l'acheteur et acceptés par le prêteur comme admissibles à un financement au titre de la ligne. Les marges de crédit peuvent servir soit à l'achat de biens d'équipement divers (habituellement appelées marges de crédit à usage général), soit à des contrats multiples associés à un projet (habituellement appelées marges de crédit de projet).

CRÉDIT MIXTE

Le financement à l'exportation qui comprend une combinaison de crédit d'agence de crédit à l'exportation et de financement à des conditions de faveur. Selon l'OCDE, si l'élément subvention (concessionnel) est supérieur à 35 %, le prêt est considéré comme une aide. C'est ce qu'on appelle aussi l'aide liée.

ORGANISME MULTILATÉRAL DE PRÊT

Institution financière détenue conjointement par un groupe de pays visant à promouvoir la coopération économique internationale et régionale. Ces organismes de prêt sont conçus pour aider à développer des installations productives et à

favoriser la croissance sociale et économique dans les pays membres. La Banque asiatique de développement (ADB), la Banque interaméricaine de développement, la Société financière internationale (SFI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) en sont des exemples.

HONORAIRES DE NÉGOCIATION (FRAIS DE GESTION)

Montants supplémentaires à payer aux prêteurs. Une redevance unique payable lors de la mise en place du financement.

BANQUE DE NÉGOCIATION

Une banque qui achète les documents et qui obtient le droit de traiter les documents de n'importe quelle façon afin d'assurer le remboursement

BANQUE NOMINÉE

Banque désignée par la banque émettrice à laquelle le bénéficiaire présente ses documents et auprès de laquelle il obtient le paiement du montant du crédit. Selon les conditions du crédit, il peut s'agir de la banque émettrice, de la banque conseillère ou d'une autre banque.

COMPTE NOSTRO

Utilisé pour faciliter les paiements internationaux, c'est le compte d'une banque auprès de son agent ou correspondant dans un pays étranger qui est enregistré dans la devise de ce pays.

MOYENS DE PAIEMENT

Paiement à vue: The credit is payable immediately against presentation of documents.

Négociation : Le montant du crédit est disponible immédiatement contre présentation de documents et négociation (achat) par la banque d'une lettre de change (normalement) établie par le bénéficiaire.

CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION

Caution fournie par une banque ou une compagnie d'assurance pour le compte d'un entrepreneur en faveur de l'acheteur, promettant une indemnisation, généralement sur demande pour les cautionnements bancaires, dans le cas où les biens fournis/services fournis ne répondent pas aux spécifications contractuelles convenues.

RISQUE POLITIQUE

Risque que l'exécution d'un contrat soit empêchée par des causes politiques telles que la violence politique, l'expropriation ou l'inconvertibilité monétaire. Le risque politique couvre également la défaillance d'un acheteur du secteur public

FINANCEMENT PRÉ-EXPORTATION

■ ■

Financement qui a lieu avant que le produit soit prêt pour l'exportation. Par exemple, un exportateur d'huile comestible peut recevoir un financement pré-exportation pour lui permettre d'acheter des graines qu'il utilisera éventuellement pour produire l'huile. Ce terme est le plus souvent utilisé par rapport au secteur pétrolier.

RISQUE AVANT EXPÉDITION

Événement causant un dommage qui survient après la signature du contrat mais avant l'expédition de la marchandise.

PROTESTATION

Document légal indiquant qu'un effet a été présenté au débiteurs pour acceptation/paiement et qu'il a été refusé.

CREANCES

Argent dû à une entreprise pour des marchandises ou des services vendus sur un compte ouvert. Les créances sont un facteur clé dans l'analyse de la liquidité d'une entreprise.

RECOURS

Le droit du prêteur de recouvrer les fonds (y compris les intérêts, le cas échéant) auprès des emprunteurs en cas de défaut de paiement.

CLAUSE ROUGE

Un crédit où la banque conseillère effectue des paiements anticipés avant expédition au bénéficiaire pour l'aider avec le financement pré-exportation de ce dernier.

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT

L'autorisation ou la demande de remboursement fournie par la banque émettrice à la banque de remboursement.

ENGAGEMENT DE REMBOURSEMENT

Engagement indépendant de remboursement fourni par la banque qui rembourse en faveur de la banque requérante conformément à une demande à cet effet de la banque émettrice.

BANQUE DE REMBOURSEMENT

Une banque désignée par la banque émettrice auprès de laquelle une banque autorisée qui a effectué un paiement en vertu du crédit peut obtenir un remboursement.

BANQUE REMITTANTE

La banque chargée par l'exportateur/le vendeur du traitement des encaissements. La banque remettante donnera à son tour des instructions à la banque de recouvrement.

■ ■

COUVERTURE DE RETENTION

Une garantie à un acheteur que, si des problèmes surviennent dans un contrat après son achèvement, les fonds de rétention seront exigibles.

CRÉDIT RÉVOCABLE

Un crédit qui peut être annulé ou modifié unilatéralement par la banque émettrice.

CRÉDIT RENOUVELABLE

Un crédit où le montant des tirages disponibles est automatiquement rétabli après une période déterminée.

ACHETEUR SOUVERAIN

Un acheteur qui appartient à un gouvernement national et qui bénéficie de la pleine confiance et de l'appui financier de ce gouvernement lorsqu'il conclut des contrats de vente et de crédit.

ATTENTE DE LETTRE DE CRÉDIT

Une lettre de crédit qui prévoit le paiement au bénéficiaire et qui est attestée par une attestation attestant que certaines obligations contractuelles ont été remplies.

CRÉDIT FOURNISSEUR

Un accord de financement en vertu duquel le fournisseur convient d'accepter des modalités de paiement différé de la part de l'acheteur et se finance en escomptant ou en vendant les lettres de change ou les billets à ordre ainsi créés avec une banque dans son propre pays.

SWIFT

Swift est la Société de Télécommunications Interbancaires Financières Interbancaires Mondiales, une coopérative détenue par ses membres qui permet au monde financier de mener ses opérations commerciales avec rapidité, certitude et confiance. Plus de 8 300 organisations bancaires, institutions financières et entreprises clientes dans plus de 208 pays font chaque jour confiance à Swift pour échanger des millions de messages financiers standardisés.

PEAGES

Dans le cadre d'un contrat à façon, le client fournit la matière première (par exemple, des lingots d'acier) et loue la capacité de l'usine à la transformer en produit final (par exemple, des tubes en acier). Le produit final est ensuite fourni au client, qui paie comptant.

Tout au long du processus, le client conserve la propriété de la matière première.

RISQUE DE TRANSFERT

Le risque ou l'incapacité de convertir la monnaie locale dans la monnaie dans laquelle la dette est libellée et/ou la capacité de transférer les fonds vers le pays du prêteur/exportateur. Aussi connu sous le nom de risque de conversion.

CRÉDIT TRANSFÉRABLE

Un crédit qui permet au bénéficiaire de transférer tout ou partie de ses droits à crédit à un ou plusieurs tiers, si des expéditions partielles sont autorisées.

CRÉDIT DE TRANSIT

C'est le cas lorsqu'une banque d'un pays tiers agit en tant qu'intermédiaire entre la banque émettrice et la Banque de services-conseil.

COUTUMES ET PRATIQUES UNIFORMES EN MATIÈRE DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES (PCVC)

Un ensemble de règles et de lignes directrices, élaborées par la CCI principalement à l'intention des banques, relatives à l'émission et au traitement des lettres de crédit. Il est appliqué pratiquement partout dans le monde. La dernière révision, UCP600, est entrée en vigueur le 1er juillet 2007.

RÈGLES UNIFORMES POUR LA COLLECTE (URC)

Un code de bonne pratique pour les banques en matière de recouvrement établi par la CPI. Elle est observée par la plupart des nations commerçantes.

LETTRE DE CRÉDIT USANCE

Lettre de crédit reportée sans effets ou billets émis en vertu de celle-ci.

DATE DE VALIDITÉ

La date d'expiration d'un cautionnement ou d'une garantie.

COMPTE VOSTRO

Utilisé pour faciliter les paiements internationaux, c'est le compte d'une banque auprès d'un agent ou d'un correspondant dans un pays étranger qui est enregistré dans la devise du pays de la banque.

RÉCÉPISSÉS D'ENTREPÔT

Les récépissés d'entrepôt fournissent la preuve que des biens matériels déterminés d'un créancier sont conservés en entrepôt. Ils peuvent être utilisés comme une forme de garantie dans les opérations d'échanges compensés

■

■

■

■

■

■